



N° 13 614\*01

**DEMANDE DE DÉROGATION  
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION  
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement  
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations  
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

**A. VOTRE IDENTITE**

Nom et prénom :  
ou Dénomination (pour les personnes morales) : **Communauté d'Agglomération du Niortais**  
Nom et prénom du mandataire (le cas échéant) :  
Adresse : **140, rue des Equarts CS28770**  
Commune : **Niort**  
Code postal : **79 027**  
Nature des activités : **Aménagement d'une zone d'aménagement concerté**  
Qualification :

**B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DETRUIES, ALTERES OU DEGRADEES**

ESPECE ANIMALE CONCERNEE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
<b>B1 – Oiseaux</b>	
<b>Cortège des espèces associées aux milieux ouverts</b>  <i>Burhinus oedicanus</i> - CEdicnème criard <i>Carduelis cannabina</i> - Linotte mélodieuse <i>Circus cyaneus</i> - Busard Saint-Martin <i>Circus pygargus</i> - Busard cendré <i>Emberiza calandra</i> - Bruant proyer <i>Emberiza cirrus</i> - Bruant zizi <i>Galerida cristata</i> - Cochevis huppé <i>Saxicola torquatus</i> - Tarier pâtre <i>Sylvia communis</i> - Fauvette grisette	<b>Destruction directe de 29,8 hectares d'habitat de reproduction potentiel.</b> (le Busard cendré et le Busard Saint-Martin ne sont pas concernés par la destruction directe d'habitat de reproduction)  <b>Risque d'altération des habitats hors emprises par les travaux de réalisation du projet et lors de son exploitation.</b>
<b>Cortège des espèces associées aux milieux bâtis</b>  <i>Apus apus</i> - Martinet noir <i>Athene noctua</i> - Chevêche d'Athéna <i>Hirundo rustica</i> - Hirondelle rustique <i>Passer domesticus</i> - Moineau domestique <i>Upupa epops</i> - Huppe fasciée	<b>Risque d'altération des sites de nidification (milieux bâtis) par les travaux de réalisation du projet et lors de son exploitation.</b>

<p><b>Cortège des espèces associées aux milieux boisés</b></p> <p><i>Athene noctua</i> - Chevêche d'Athéna  <i>Carduelis cannabina</i> - Linotte mélodieuse  <i>Carduelis carduelis</i> - Chardonneret élégant  <i>Carduelis chloris</i> - Verdier d'Europe  <i>Emberiza cirius</i> - Bruant zizi  <i>Erithacus rubecula</i> - Rouge-gorge familier  <i>Fringilla coelebs</i> - Pinson des arbres  <i>Luscinia megarhynchos</i> - Rossignol philomèle  <i>Sylvia atricapilla</i> - Fauvette à tête noire  <i>Sylvia communis</i> - Fauvette grise  <i>Upupa epops</i> - Huppe fasciée</p>	<p>Risque d'altération des sites de nidification (milieux boisés) par les travaux de réalisation du projet et lors de son exploitation.</p>
---	---

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

**C. QUELLE EST LA FINALITE DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DEGRADATION \***

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : **Projet d'aménagement d'une zone d'aménagement concerté**  
Suite sur papier libre

**D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITES DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION \***

Destruction	<input checked="" type="checkbox"/>	Préciser : <b>Destruction directe de milieux terrestres (friches et vignes) constituant un habitat de reproduction pour plusieurs espèces d'oiseaux</b>
Altération	<input checked="" type="checkbox"/>	Préciser : <b>Diminution des surfaces favorables à l'alimentation, au repos et à l'hivernage des oiseaux présents. Perturbations sonores, visuelles et fonctionnelles sur quelques dizaines de mètres à proximité des aménagements.</b>
Dégradation	<input type="checkbox"/>	Préciser :

Suite sur papier libre

**E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPERATIONS \***

Formation initiale en biologie animale	<input checked="" type="checkbox"/>	Préciser : <b>Master 2 Gestion des Ressources Naturelles</b>
Formation continue en biologie animale	<input type="checkbox"/>	Préciser :
Autre formation	<input type="checkbox"/>	Préciser :

## F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION

Préciser la période : Démarrage des travaux entre septembre et février (dégagement des emprises, défrichage, abattage et terrassements)  
ou la date : Zone sud (25 ha) en 2018 et 2019  
Zone nord (5 ha) après réalisation des fouilles archéologiques

## G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION

Régions administratives : Nouvelle-Aquitaine  
Départements : Deux-Sèvres (79)  
Cantons : Frontenay-Rohan-Rohan  
Communes : Saint-Symphorien

## H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DEGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE \*

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos	<input checked="" type="checkbox"/>
Mesures de protection réglementaires	<input type="checkbox"/>
Mesures contractuelles de gestion de l'espace	<input checked="" type="checkbox"/>
Renforcement des populations de l'espèce	<input type="checkbox"/>
Autres mesures	<input checked="" type="checkbox"/> Préciser : Cf. document joint

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Cf. document joint

Suite sur papier libre

## I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Un compte-rendu annuel sera adressé à la DREAL Nouvelle-Aquitaine/Service Patrimoine Naturel (voir document joint).

\* cocher les cases correspondantes

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à

Le

Votre signature